



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Master Class AACC : « S'exprimer sans notes devant un public »

Paris, le 24 novembre 2017 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) organise une session de formation Master Class le 8 décembre, de 9h à 17h30, dans ses locaux (40 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris).

Cette formation d'une journée s'adresse aux **cadres dirigeants d'agence**. Elle a pour objectif de permettre de réaliser des **présentations orales structurées et vivantes sans support** pour des durées supérieures à 30 minutes.

Les participants apprendront notamment à **maîtriser la méthode Sprezzatura**, une méthode mnémotechnique par visualisation, à acquérir **le phrasé de l'orateur et à discipliner leur diction**. Cette formation leur permettra ainsi de manifester leurs **qualités de dirigeant** (maîtrise du sujet, clarté d'esprit, engagement, vision, envergure), **d'afficher leur crédibilité, d'ancrer leur leadership, de se mettre sur la voie du charisme et d'être naturel à l'oral**.

La formation, dispensée par **Éric Brun**, le créateur de la méthode Sprezzatura, sera composée **d'exercices pratiques, sous forme d'ateliers, entrecoupés de brefs moments théoriques**.

Informations pratiques :

8 décembre 2017 de 9h00 à 17h30

1 journée de formation

1100 euros H.T (tarif membre)

Info & inscription : **Aurélien GOUDE** | agoude@aacc.fr | 01.47.42.27.43

Contact presse : **Justine BERTHELOT** | jberthelot@aacc.fr | 01.47.42.27.26

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr | @AACClive